

# Urbanisme et environnement

## *Mon système septique et moi...*

TEXTE : ROXANE BLANCHARD

Dans la foulée des obligations d'un propriétaire s'inscrit celle de veiller au bon entretien de son système septique. Cet entretien est une obligation découlant du règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées. En tant que municipalité, nous n'avons d'autre choix que d'appliquer ces normes.

Donc, s'il s'agit de votre résidence principale, vous devez vidanger celle-ci aux deux ans; pour une résidence secondaire, aux 4 ans. Il est également de votre devoir de faire parvenir la preuve de vidange à la Municipalité pour la tenue d'un registre.

Malheureusement ET sans exceptions, que vous viviez seul dans votre résidence de 4 chambres, que vous ne veniez au chalet que 3 fois par année pour couper le gazon, que vous soyez en Floride l'hiver ou que votre dernière vidange ne valait pas le coup selon votre vidangeur septique, vous êtes dans l'obligation de vidanger votre système septique.

La réglementation est claire et aucune exception ne peut être octroyée dans l'application.

D'un point de vue des bonnes pratiques pour optimiser l'efficacité de votre installation, vous devez vous rappeler de proscrire toute circulation automobile sur ou à proximité de celle-ci. En plus de risquer des bris potentiels, la compaction du sol pourrait en être modifiée réduisant ainsi sa capacité d'évacuation et de filtration.

Utiliser avec parcimonie des produits chimiques pour le nettoyage. Ceux-ci peuvent altérer l'efficacité de la flore bactériologique essentielle au bon fonctionnement de votre installation. Pour cette même raison, il est impératif de ne pas jeter de produits tels que des solvants, de la peinture, des produits pétroliers ainsi que tout autre produit pouvant s'y appartenir.

Afin de réduire les risques reliés à un bris du système ou à un blocage, il est également préférable de ne jamais jeter dans la toilette ou dans l'évier des articles tels que de la soie dentaire, de la mouture de café, des huiles de cuisson, de la litière, des lingettes humides, des tampons hygiéniques, préservatifs, mégots de cigarette et autres.

De plus, une utilisation judicieuse de l'eau est importante. Procéder aux réparations rapides des robinets et des toilettes qui fuient est primordiale. Plus la consommation d'eau est grande, plus le système de traitement est sollicité, ce qui augmente le risque de mauvais fonctionnement et d'usure prématuée. Sachez également qu'il n'est pas nécessaire et même non recommandé de procéder à l'ajout d'additif ou d'activant. Certains de ces types sont même déconseillés car ils peuvent nuire à l'efficacité de votre installation.

### **La toilette et l'évier ne sont pas des poubelles!**



#### **Déchets alimentaires**

- Résidus de table : graisses et os

#### **Matières solides**

- Lingettes
- Tampons et serviettes hygiéniques
- Condoms
- Soie dentaire
- Coton-tiges
- Cheveux
- Petits animaux morts

#### **Résidus domestiques dangereux**

- Huile à moteur
- Peinture
- Médicaments
- Produits nettoyants

